Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260320-20260303-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : – Mme DE LA VILLEON L.(adjointe) –– Ms ALIX J.L.- SIMON Ludovic (adjoints)–– Mmes GUGUIN A - POLET V. – LETELLIER C. – GUILLOU J.M. – LEGENDRE A. Ms LEVALLOIS G. – FRISON-LECERF Eric - SEVIN A.

Absents excusés : Mmes JANVIER C. – QUENTIN-DELALANDE C. – M. CLARISSE C.

Absents : Néant

Procurations : Mme JANVIER.C a donné procuration a donné procuration à M. SIMON L.
Mme QUENTIN-DELALANDE C. a donné procuration a donné procuration à Mme DE LA VILLEON L.
M. CLARISSE C. a donné procuration à Mme LETELLIER Elise

Secrétaire de séance : Antoine SEVIN

Date de la convocation : 16/03/2026

DELIB20260303

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de quatre postes d'adjoints.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

MAIRIE 35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE RF